

CONSIGNES GENERALES

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles ou batterie ou bien une radio sans pile à manivelle ;
- lampe de poche et piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo) ;
- outils de base (couteau de poche multifonction, ouvre boîte...)
- bougie avec allumettes ou briquet ;
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures ;
- vêtement de rechange ;
- matériel de mise à l'abri / confinement (ruban adhésif, cartons, chiffons).

S'informer en mairie ou sur le site internet de la commune :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PCS, PPMS, PPI).

Organiser :

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, point de ralliement).

Simulations :

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque annoncé par le signal d'alerte :

- évacuation : couper l'électricité et le gaz, fermer l'habitation à clé ;
- mise à l'abri / confinement : fermer les fenêtres et couper les ventilations.

S'informer : écouter la radio. Les premières consignes seront données par France-Inter.

Inform le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Ne pas téléphoner, privilégiez le mode SMS pour communiquer.

APRES

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Inform les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Evaluer : les dégâts et les points dangereux, afin de s'en éloigner.

¹ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction de la prévention de la pollution et des risques

CONSIGNES SPECIFIQUES - INONDATION

AVANT

Prévoir les gestes essentiels :

- Surélever autant que possible les meubles, objets, et placer vos papiers important en sécurité.
- couper l'électricité et le gaz ;
- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- amarrer les cuves, etc. ;
- déplacer, si possible, son véhicule pour le stationner dans un endroit éloigné des cours d'eau (hors parking souterrain).
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- prévoir un éclairage de secours (lampe de poche, bougie...).
- Rassembler papiers, argent, médicaments, téléphone portable (en vue d'une éventuelle évacuation).

Prévoir les moyens d'évacuation.

PENDANT

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

Dès l'alerte :

couper l'électricité et le gaz, actionner les commutateurs (disjoncteurs) avec précautions ; aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue, et rejoindre le lieu d'hébergement d'urgence ouvert par la Ville.

Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

Ne pas franchir les barrières mises en place sur la chaussée.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les équipes enseignantes s'occupent d'eux.

N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes-automatiques).

APRES

Signaler votre départ et votre destination à vos proches.

Dans la maison :

- aérer ;
- désinfecter à l'eau de javel ;
- chauffer dès que possible ;
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ou après le contrôle d'un technicien compétent.
- Prendre des photographies et lister les dégâts mobiliers et immobiliers en vue de la déclaration à votre assurance.

² Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction de la prévention de la pollution et des risques

CONSIGNES SPECIFIQUES – FEU DE FORÊT

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris en dur.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers (débroussailler sur une profondeur de 2 mètres de chaque côté).
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès).
- Proscrire à proximité des habitations les tas de bois, de palettes et tous matériaux combustibles.
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible (identité, lieu exact de l'incendie et la cause éventuelle, la description de ce qui brûle et de ce qui paraît menacé).
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des pompiers.

Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être repéré.

Votre habitation en structure traditionnelle est exposée au feu de forêt :

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, puis les plonger dans une piscine, à défaut les éloigner du bâtiment.
- Enlever les éléments combustibles (mobilier de jardin, linge, tuyaux...)
- Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Arroser la toiture tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux.
- Se calfeutrer à l'intérieur (couper la Ventilation Mécanique Contrôlée VMC, boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air...).
- Rentrer vos véhicules, à défaut garer les à l'opposer des façades du vent dominant.
- Rentrer les animaux dans un bâtiment en structure traditionnelle.
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les équipes enseignantes s'occupent d'eux.

APRES

- Sortir protégé.
- Eteindre les foyers résiduels, inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises.
- Prendre des nouvelles de ses voisins, et le cas échéant proposer votre aide.
- Faire l'inventaire de vos dégâts.

**EN CAS DE GRONDEMENT SOURD ET INQUIETANT,
EVACUER LE BATIMENT IMMEDIATEMENT !**

CONSIGNES SPECIFIQUES - MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT

Ne jamais s'aventurer dans des galeries abandonnées

Repérer les organes de coupure de gaz, eau et électricité.

Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo et d'une lampe de poche.

Signaler en mairie :

- l'apparition de fissures au sol, sur l'habitation ;
- des écoulements anormaux des eaux, détournement des sources ;
- des portes ou fenêtres qui ferment et s'ouvrent de plus en plus difficilement.

PENDANT

Si vous êtes dans la rue : s'éloigner de la zone dangereuse par rapport au phénomène et en particulier des façades des bâtiments.

Se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets.

S'éloigner des lignes électriques.

Ne pas revenir sur ses pas.

Si vous êtes dans un bâtiment : s'abriter sous un meuble solide (table, lit), une baignoire ou près d'un mur porteur, s'éloigner des fenêtres ou des vitrages.

APRES

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner aussitôt si celui-ci menace de s'effondrer.

Informer les autorités de tout danger observé et recenser les personnes manquantes dans le bâtiment.

Evaluer :

- les dégâts ;
- les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

En cas d'ensevelissement :

- Ménager autour de soi une poche de survie.
- Utiliser son téléphone portable pour la localisation.
- Economiser ses forces.
- Les signaux qui sont envoyés par les unités de recherches sont « les trois coups de théâtre ». Répondre en tapant trois coups sur des parties métalliques.

CONSIGNES SPECIFIQUES – TMD

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les plaques et les pictogrammes de danger apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux secours (18 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger notés sur la signalisation orange.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Ne fumer pas à proximité de la zone dangereuse et ne provoquer ni flamme, ni étincelle.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes, volets, fenêtres, couper la Ventilation Mécanique Contrôlée VMC, fermer la trappe d'évacuation des fumées de la cheminée...)

Dans tous les cas : se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- ne toucher pas aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques

⁵ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction de la prévention de la pollution et des risques

CONSIGNES SPECIFIQUES – RUPTURE DE BARRAGE

AVANT

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la " zone du quart d'heure " : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 min, avec des émissions de 2 s séparées d'interruptions de 3 s.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation (voir le PPI).
- Rassembler papiers, argent, médicaments, téléphone portable (en vue d'une éventuelle évacuation).

PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Se rassembler dans les points de rassemblement désignés par les autorités.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Prendre des photographies et lister les dégâts mobiliers et immobiliers en vue de la déclaration à votre assurance.

⁶ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction de la prévention de la pollution et des risques